



Temps de travail supplémentaire

Par **mimi62300**, le **09/11/2011** à **20:34**

Bonjour,

Je travaille dans un hypermarché. Mon employeur a mis en place un système d'heures supplémentaires en fonction du pointage effectué par le salarié. Pour mieux me faire comprendre, je vais expliquer mon cas avec un exemple.

Voilà, si je commence à 8h00 :

Si je pointe entre 7h45 et 7h54 alors j'ai +15mn d'heures supplémentaires (dans ce cas les pointages sont surveillés pour éviter les abus)

Si je pointe entre 7h55 et 8h00 alors je n'ai pas d'heures supplémentaires.

Maintenant je fini à 20h00 :

je pointe entre 19h55 et 20h00 je ne perd pas d'heures

je pointe entre 20h00 et 20h10 je n'ai pas d'heures supplémentaires

je pointe entre 20h10 et 20h15 je gagne 15mn d'heures supplémentaires

Il faut savoir que l'employeur oblige les hôtesse de caisse à pointer 5mn avant de prendre leur poste afin de prendre leurs affaires pour pouvoir s'installer à leur poste de travail à l'heure indiquée sur leur emplois du temps.

En a-il le droit ?